

Motion du 7 novembre 2007 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Mme Anne-Marie Gisler, MM. Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey et Philippe Cottet: «Voyages du Conseil administratif dans des pays irrespectueux des droits de l'homme et de la presse».

(refusée par le Conseil municipal lors
de la séance du 12 mars 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les récents voyages au Vietnam de deux magistrats alors même que ce pays est condamné d'année en année pour ses violations répétées des droits de l'homme et de la femme, ainsi que de la liberté de la presse;
- la légitimité que confère à un régime de ce type la visite de responsables politiques helvétiques;
- que la Ville de Genève ne doit soutenir en aucune façon des dictatures qui oppriment tout ou partie de leur population, même de façon tacite;
- que le voyage d'un seul magistrat représente la Ville de Genève, ainsi que l'ensemble du collège gouvernemental et qu'il doit donc être soutenu par l'ensemble de celui-ci;
- que le degré de liberté de la presse est un indicateur du respect des droits humains dans un pays;
- que le Conseil administratif a pour vocation première de se préoccuper de la vie quotidienne des habitants de sa commune;
- le signal fort dans le respect des droits humains que donnerait la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- cesser les voyages officiels dans des pays condamnés pour violation des droits de l'homme ou de la liberté de la presse et ayant une notation supérieure à 60 dans le classement 2007 de Reporters sans frontières, sauf si un intérêt prépondérant le demande et que celui-ci est soutenu par l'ensemble de l'exécutif;
- ne permettre à l'un de ses membres de voyager dans un pays de ce type que si le collège soutient à l'unanimité le but et la destination de ce voyage.